Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC
PROJET — Procès-verbal de la 47e Assemblée générale annuelle des membres
Tenue le 15 octobre 2022, à 8 h 30,
au **Centre des congrès de Saint-Hyacinthe – Salle *Maskoutaine***

---

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M. Jean-François Lortie, H.D., président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (l'Ordre), prononce son mot de bienvenue et présente M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire de l'Ordre.

Il indique que M. Michel Poirier (Poirier et Associés, Inc.), auditeur de l'Ordre, présentera plus tard les états financiers 2021-2022 audités et que Mme Renée Verville, administratrice nommée et présidente du comité de gouvernance, présentera le point sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président.

Il souligne également la présence, dans la salle, de l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'Ordre et des membres du personnel de la permanence.

Il adresse ensuite des remerciements au nom de l'Ordre et des membres du Conseil d'administration à Mme Kamilya Kaddouri, H.D., administratrice élues (35 ans ou moins), Mme Marie-Andrée Marcoux, H.D., administratrice élue (région Nord-Est) et Mme Hélène Deschênes, H. D., administratrice élue (Sud-Est).

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président fait la constatation du quorum (211 membres sont présents à l'ouverture de l'assemblée) et de la régularité de l'avis de convocation. L'avis de convocation doit être transmis au moins 30 jours avant l'AGA. Celui-ci a été envoyé par courriel à tous les membres le 12 septembre 2022.

Il déclare ouverte la 47e assemblée générale annuelle (AGA) à 8 h 35.

3. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Le président mentionne que la politique sur les assemblées générales de l'Ordre prévoit que la présidence de l'AGA est assurée par le président, à moins qu'il désigne une autre personne à cette fin.

Pour l'AGA 2022, il a été déterminé que la présidence de l'assemblée serait assurée par M. Jean-François Thuot. Il fait la présentation du président d'assemblée avec courte biographie.

4. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le président d'assemblée entre en fonction. Il fait d'abord un rappel des règles de fonctionnement de l'assemblée générale. Étant donné que la présence du public est permise, il donne les indications sur les votes.

- À l'arrivée, seuls les membres de l'Ordre se sont vus remis un carton rouge.
- Lorsque le vote sera appelé, le vote à main levée devra se faire en montrant le carton rouge pour que le vote soit comptabilisé.

Le président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
3. Nomination du président d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 octobre 2021
6. Rapport de la présidence sur les activités du Conseil d'administration
7. Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre
8. Rapport des élections
9. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2021-2022
10. Nomination des auditeurs pour l'année financière 2022-2023
11. Cotisation des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2023-2024
    a. Rapport sur la consultation prévue à l'article 103.1 du Code des professions
    b. Projet de résolution du Conseil d'administration
    c. Nouvelle consultation des membres présents
12. Approbation de la rémunération des membres du CA
    a. Rémunération des membres élus du CA
    b. Rémunération de la présidence
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée générale annuelle

Le directeur général et secrétaire,

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC

Le président rappelle que la Politique de l'Ordre sur les assemblées générales ne permet pas l'ajout de points à l'ordre du jour par les membres. Il rappelle toutefois que les questions et autres sujets que veulent aborder les membres peuvent être soulevés lors de la période de questions prévues en clôture de l'assemblée.

Sur proposition de Mme Paule Trépanier, H.D., appuyée par Mme Amal Lakhssassi, H.D., l'ordre du jour de la 47e assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est adopté à l'unanimité, tel que proposé.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 23 OCTOBRE 2021

Les membres de l'Ordre ont déjà reçu avec l'avis de convocation une copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021. Le président demande aux membres s'ils ont des corrections à proposer au procès-verbal. Les corrections de coquilles pourront être transmises directement au secrétaire général. Aucune correction n'est demandée.

Sur proposition de Mme Sylvie Dumontier, H.D., appuyée de Mme Kamilya Kaddouri, H.D., il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 46e assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec tenue le 23 octobre 2021, tel qu'il a été déposé.

AFFAIRES DÉCOULANT

Le président passe la parole au directeur général et secrétaire pour les affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021.

À la suite de la présentation du directeur général, le président reprend la parole et informe les membres qu'ils peuvent visualiser le rapport annuel 2021-2022 de l'Ordre ainsi que toute la documentation transmise en vue de la tenue de l'AGA dans la page dédiée à l'AGA du site Web de l'Ordre. Ils pourront s'y référer tout au long de l'assemblée.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE SUR LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En présentation orale, le président offre un résumé des parties suivantes du rapport annuel 2021-2022 :

- Rapport du président ;
- Activités du Conseil d'administration ;
- Activités des comités formés par le Conseil d'administration (gouvernance, audit et ressources humaines) ;
- Éthique et déontologie des administratrices et des administrateurs ;
- Orientations stratégiques (une synthèse des quatre enjeux du plan stratégique 2021-2025).

Le président passe ensuite la parole à monsieur Jacques Gauthier pour faire lecture des rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre.

7. RAPPORTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE

M. Gauthier offre lui aussi un résumé des parties suivantes du rapport annuel 2021-2022 :

- Rapport du directeur général et secrétaire ;
- Faits saillants des activités de protection du public :
  - Reconnaissance des équivalences ;
  - Normes professionnelles et soutien à l'exercice ;
  - Inspection professionnelle ;

- Formation continue ;
- Enquêtes disciplinaires et révision des décisions du bureau du syndic ;
- Conseil de discipline ;
- Infractions pénales ;

- Effectifs professionnels ;
- Communications et rôle sociétal.

À la fin du rapport de la direction générale et secrétariat, le président et le directeur général répondent aux questions des participants sur les rapports précédents.

8. RAPPORT DES ÉLECTIONS

Le président cède la parole à M. Gauthier qui fait le rapport des élections d'administratrices et d'administrateurs pour les régions Sud, Nord-Est et Sud-Est qui se sont déroulées en 2022. Il souligne que les personnes suivantes ont toutes été élues par acclamation pour un mandat de quatre (4) ans :

- Région Sud :
  - M. Jean-François Lortie, H.D.
  - Mme Kim Farrell, H.D.
- Région Nord-Est :
  - Mme Anne Prévost, H.D.
  - Un poste vacant

Leur entrée en fonction pour ce mandat était le 23 juin 2022.

Le directeur général et secrétaire souligne également la tenue d'une élection pour la région Sud-Est :

- 2 candidates pour 1 poste à pourvoir :
  - Mme Hélène Deschênes, H.D.
  - Mme Véronique Dionne, H.D. (élue)

Enfin, il fait savoir que le CA n'ayant plus de membre âgé de 35 ans ou moins en date du 23 juin 2022, l'Ordre a procédé à un appel de candidatures auprès de l'ensemble des membres de l'Ordre âgés de 35 ans ou moins, le poste vacant pour la région Nord-Est devant être attribué à un membre de ce groupe d'âge, comme l'exige le Code des professions.

Le CA s'est réuni le vendredi 9 septembre 2022 et, conformément au Code des professions, a procédé à l'élection par vote secret.

Mme Sophie Paquin Petitjean, H.D., a été élue pour un mandat d'une durée de 4 ans qui se terminera en juin 2026.

9. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2021-2022

Les états financiers pour l'exercice financier 2021-2022 sont déposés. M. Michel Poirier, CPA, auditeur de l'OHDQ, les présente puis ouvre une période de questions. Aucune question n'est posée.

Le président adresse ses remerciements à l'auditeur.

M. Poirier quitte l'Assemblée.

10. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2022-2023

Le président fait la lecture de la recommandation du CA à l'effet de soumettre à l'approbation des membres réunis en assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la reconduction du mandat de la firme Poirier et Associés inc., CPA, à titre d'auditeur pour l'exercice 2022-2023.

Le président indique ensuite qu'il est du ressort des membres réunis en assemblée d'adopter une résolution quant à la nomination des auditeurs qui seront chargés d'auditer les livres et les comptes de l'OHDQ. À cette fin, un projet de résolution est présenté à l'Assemblée qui procède ensuite à son adoption.

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'audit proposant au Conseil d'administration de recommander aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2022 la reconduction du mandat de la firme Poirier et Associés inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration recommandant aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2022 de nommer la firme Poirier et Associés inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2022-2023 ;

Sur proposition de Mme Isabelle Émond, H.D., appuyée par Mme Francine Trudeau, H.D., il est résolu à l'unanimité de nommer la firme Poirier et Associés inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2022-2023 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

11. COTISATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC 2022-2023

Le directeur général et secrétaire fait un rappel des dispositions législatives relatives à la détermination du montant de la cotisation annuelle et du processus de consultation que les ordres professionnels doivent faire. Il offre un résumé de l'information transmise aux membres pour cette consultation menée sur son site Web.

Il présente ensuite le résultat de la consultation.

Le président reprend ensuite la parole pour ouvrir la période de consultation finale se déroulant lors de l'assemblée. Il explique que le processus prévoit de recueillir les commentaires des

membres, il ne s'agit pas d'une période de débat sur le montant de la cotisation puisque l'assemblée n'a pas à voter sur ce sujet.

Les membres présents sont invités à transmettre des commentaires supplémentaires ou complémentaires à ceux déjà transmis lors de la période de consultation de 30 jours afin d'enrichir la consultation, et ce, en vue de la prise de décision définitive par le Conseil d'administration lors de sa séance du 11 novembre 2022.

Les questions et les commentaires relatifs au montant de la cotisation exprimés lors de l'assemblée sont les suivants :

- Une hygiéniste dentaire demande des explications sur les projets qui justifient la hausse proposée de la cotisation. Des exemples sont donnés par le président et la membre est référée au document de consultation transmis aux membres avant l'AGA qui comprend un énoncé détaillé des projets et dossiers qui soutiennent la proposition de hausse de la cotisation ;
- Une hygiéniste dentaire demande des précisions sur les projets prévus qui sont destinés aux étudiants en technique d'hygiène dentaire ;
- Une hygiéniste dentaire prend la parole pour offrir son appui à l'augmentation proposée notamment pour favoriser une plus grande promotion de la profession et une plus grande présence médiatique.

12. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Mme Renée Verville, administratrice nommée et présidente du comité de gouvernance, explique les dispositions législatives relatives à la rémunération des administrateurs et de la présidence, ainsi que le contexte d'application de celles-ci (notamment le guide d'application de l'Office des professions). Elle fait ensuite un rappel de l'information transmise aux membres sur ce sujet dans le *Document de consultation en prévision de la tenue de l'AGA 2022*. À la fin de sa présentation, Mme Verville demande aux participants s'ils ont des questions de clarification sur le contenu de la présentation.

Après celle-ci, le président d'assemblée reprend la parole. Il rappelle que les membres ne peuvent pas modifier les résolutions qui suivront, ils ne peuvent que les approuver ou les refuser en bloc. Il fait la lecture du projet de résolution soumis à l'assemblée. Il ouvre ensuite une période de questions, avant son adoption.

Aucune question n'est transmise par les membres.

Il demande ensuite si un membre demande le vote sur cette résolution. Une hygiéniste dentaire demande le vote.

À la suite du vote tenue à main levée, la résolution est adoptée à la majorité.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

CONSIDÉRANT les paramètres de la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2023-2024 définis par le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des*

hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration et la *Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* ;

CONSIDÉRANT l'article 104 du *Code des professions* voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus ;

Sur proposition de Mme Mylène Chauret, H.D., appuyée par Mme Nadia St-Georges, H.D., il est résolu à la majorité d'approuver la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2023-2024 selon les paramètres soumis à l'assemblée générale des membres ce 15 octobre 2022.

Le président de l'assemblée fait ensuite la lecture du projet de résolution concernant la rémunération de la présidence et demande si un participant demande le vote. Le vote n'est pas demandé et la résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENCE

CONSIDÉRANT les paramètres de la rémunération du président de l'Ordre pour l'exercice financier 2023-2024 définis par le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration et la Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ;

CONSIDÉRANT l'article 104 du Code des professions voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus ;

Sur proposition de Mme Josée Walker, H.D., appuyée par Mme Paule Trépanier, il est résolu à la majorité d'approuver la rémunération du président pour l'exercice financier 2023-2024, selon les paramètres soumis à l'assemblée générale des membres ce 15 octobre 2022.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président accueille les questions des membres. Conformément à la politique de l'Ordre encadrant la tenue des assemblées générales, il est convenu que les sujets abordés pendant la période de questions seront transmis au Conseil d'administration pour considération et réponse.

Les interventions des membres durant cette période concernent principalement :

- L'activité réservée sur le débridement parodontal non chirurgical et le futur règlement qui doit permettre aux hygiénistes dentaires d'exercer cette activité sans ordonnance ;
- L'assurance responsabilité professionnelle des hygiénistes dentaires.

Les questions sont répondues séance tenante et ne nécessiteront aucun suivi complémentaire de la part de l'Ordre.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le président adresse son mot de la fin et présente ses remerciements d'usage.

Sur proposition de Mme Isabelle Émond, H.D., appuyée par Mme Josée Tessier, H.D., il est résolu à l'unanimité de lever la 47e assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec à 10 h 39.

_____	_____
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC
Président	Directeur général et secrétaire